

Entretien avec Nuno de Ayala Boaventura, associé Steering Legal, et Elie Koné, fondateur EKA

Steering Legal à Abidjan : le partenariat conclu avec le Cabinet EKA



Nuno de Ayala Boaventura, associé de Steering Legal et Elie Koné, fondateur de EKA.

VOUS AVEZ CONCLU UN ACCORD DE PARTENARIAT. EXPLIQUEZ-NOUS POURQUOI ?

Nuno de Ayala Boaventura. Après l'ouverture d'un bureau à Niamey, nous avons voulu nous implanter à Abidjan en nous rapprochant du cabinet EKA pour accompagner et développer la présence de nos clients, entreprises françaises et européennes, en Côte d'Ivoire et en Afrique de l'ouest. Ce bureau à Abidjan nous permet de leur fournir tout le support juridique nécessaire et de les assister localement, notamment en cas de créations d'entités locales, de prises de participations, d'acquisitions ou encore de participations à des appels d'offres ou à des privatisations. Ce partenariat renforcé nous permet de compter sur la présence permanente, l'expérience et le savoir-faire d'EKA ainsi que de bénéficier de ressources locales expérimentées et d'un réseau de correspondants locaux en Afrique répondant à nos critères.

Elie Koné. Cet accord formel de partenariat, conclu après une longue collaboration, nous apporte une visibilité internationale, notamment auprès des grands groupes français et nous permet de mettre en commun nos compétences. Steering Legal nous apporte la connaissance du droit français et nous permet d'offrir des services de qualité à des groupes français présents en Côte d'Ivoire, notamment en matière de RGPD.

QUELLES SONT VOS COMPÉTENCES RESPECTIVES ?

Elie Koné. EKA est un cabinet généra-

liste, composé d'avocats et de juristes qui traitent l'ensemble des questions juridiques liées aux entreprises : création de société, rédaction de contrats, restructuration, fusions-acquisitions, fiscalité, droit social, veille juridique, contentieux, etc. Nous avons noué des accords avec d'autres cabinets d'avocats situés dans d'autres pays en Afrique de l'ouest, partageant nos valeurs, ce qui nous permet de répondre aux demandes des entreprises en Côte d'Ivoire et dans d'autres pays de la sous-région.

Nuno de Ayala Boaventura. Steering Legal est un cabinet d'avocats d'affaires français, pluridisciplinaire, comprenant 120 avocats dans le monde qui interviennent en conseil, contentieux et arbitrage dans tous les domaines du droit des affaires : corporate, fusions acquisitions, social, fiscal, public, environnement, immobilier, énergie et infrastructures, bourse, IP et contentieux-arbitrage. Déjà présents en France - à Paris, Marseille, Tours, Angers, Clermont-Ferrand - et à l'international - en Afrique (Niamey et Abidjan), au Moyen-Orient (Dubai et Fujairah), en Amérique du sud (Rio de Janeiro, São Paulo et Porto Alegre) - le cabinet travaille aussi en Asie avec des correspondants locaux.

QU'EST CE QUI VOUS DIFFÉRENCIE DES AUTRES CABINETS ?

Elie Koné. Notre souci d'anticipation : notre objectif est de répondre à tous les besoins des entreprises sur tous les aspects du droit des affaires, et surtout de les anticiper pour éviter tout litige. Aussi, notre volonté de collaborer sur la durée : nous mettons en place un suivi quotidien et personnalisé de nos clients et privilégions le rapport de confiance, clé du travail sur le long terme. Enfin, notre large zone d'action : notre réseau local nous permet d'intervenir auprès de toutes les juridictions en Côte d'Ivoire et de représenter nos clients sur tout le territoire national, y compris le Nord.

Nuno de Ayala Boaventura. Nous nous différencions tout d'abord par notre approche des dossiers : nous prenons toujours en compte la dimension commerciale, financière et/ou stratégique du dossier, et non pas uniquement l'aspect juridique. Ensuite, l'autre élément différenciant est notre parfaite connaissance des zones dans lesquelles nous intervenons, leurs cultures, leurs dynamiques, les enjeux auxquels elles sont confrontées et leurs tissus économiques et sociaux, ce qui nous permet de délivrer à nos clients un conseil sur mesure.

QUEL EST LE CLIMAT DES AFFAIRES EN CÔTE D'IVOIRE ?

Elie Koné. Notre économie connaît une forte croissance économique, supérieure à 7% par an, et des opportunités d'affaires existent dans de nombreux secteurs : agroalimentaire, distribution, hôtellerie, notamment dans la perspective de la Coupe africaine des nations en 2021, infrastructures, etc. Le projet de loi de finances pour 2019, qui prévoit 5 milliards d'euros d'investissements publics, va encore générer du business notamment en sous-traitance. Ces opportunités attirent les investisseurs étrangers et les fusions-acquisitions devraient croître. Les entreprises françaises ne tirent pas toutefois pleinement parti de ce potentiel alors que le savoir-faire français est très demandé ici.

Y A-T-IL DES PIÈGES JURIDIQUES ?

Elie Koné. Non car le pays est régi par un droit connu, fondé sur un principe de sécurité juridique. Mais, des précautions s'imposent : il faut bien connaître la culture locale des affaires : privilégier la solution amiable, tout en faisant preuve de fermeté, pour négocier « à l'africaine ».

Contact : Steering Legal-EKA
www.steeringlegal.com
Tél.: +225 05 99 44 43
Mail : abidjan@steeringlegal.com